



## BAISSE DES COTISATIONS SYNDICALES **Une économie annuelle de plus de 500 \$ pour les membres de l'APAPUL**

Le travail effectué par le comité de restructuration du Fonds de défense professionnelle permet aujourd'hui aux membres de l'APAPUL de profiter d'une réduction de 50 % de leur cotisation syndicale. Chaque membre qui a cotisé au Fonds pendant 183 périodes de paie (scénario adopté) peut ainsi obtenir une économie annuelle de plus de 500 \$. Cela signifie une diminution de la cotisation syndicale d'un peu plus de 20 \$ par période de paie.

Le montant exact pour chaque personne est établi en fonction de l'échelon salarial. L'application de cette réduction devait être effective dès la période de paie débutant le 4 juin, mais sera implantée sur la paie débutant le 18 juin. Toutefois, notez que vous recevrez la rétroactivité salariale qui vous est dûe.

### **Plus de 40% des membres recevront cette réduction dès maintenant**

Les membres qui ont cotisé au Fonds pendant 183 périodes de paie obtiendront cette réduction dès maintenant. Les autres pourront également en profiter dès qu'ils atteindront ce seuil. Sachez que l'APAPUL pourra vous informer, dès l'automne, du nombre de périodes de paie auquel vous êtes rendus.

L'équipe qui a mené les travaux de restructuration du Fonds:

Éric Matteau, Nicolas Fortin, Frédéric Lavigne, Lyne Robitaille, Miguel Levasseur,  
Luc Simon, **RAOUL GÉRA (absent des photos)**



### **RÉSUMÉ DU SCÉNARIO ADOPTÉ**

En janvier dernier, les membres ont adopté un scénario qui proposait plusieurs modifications au Fonds de défense professionnelle ainsi qu'une nouvelle cible de capitalisation. Pour atteindre cette cible, les membres doivent continuer de payer leur cotisation au Fonds, mais pour un maximum de 183 périodes de paie. Au terme de ces périodes, chaque membre cessera de payer la portion de cotisation destinée au Fonds. À titre d'information, 0,75% du salaire des membres est destiné au Fonds et un autre 0,75% est destiné à financer l'administration de l'APAPUL. Sans entrer dans les détails, rappelons que ce scénario préconise l'équité intergénérationnelle puisque chaque personne paiera sa juste part. À plus long terme, si le Fonds génère des surplus, les sommes excédentaires pourront permettre d'accorder d'autres périodes de congés de cotisations syndicales.

### **HORAIRE D'ÉTÉ DU BUREAU DE L'APAPUL**

Veuillez prendre note des heures d'ouverture suivantes pendant la période estivale:

Du 18 juin au 31 août inclusivement, les bureaux seront ouverts du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h, et de 13h à 16h30. Fermeture complète des bureaux du 6 au 10 août inclusivement.

Bon été !

---